



REVUE DE PRESSE
Mercredi 07 mars 2018



Le dessin



Le chiffre

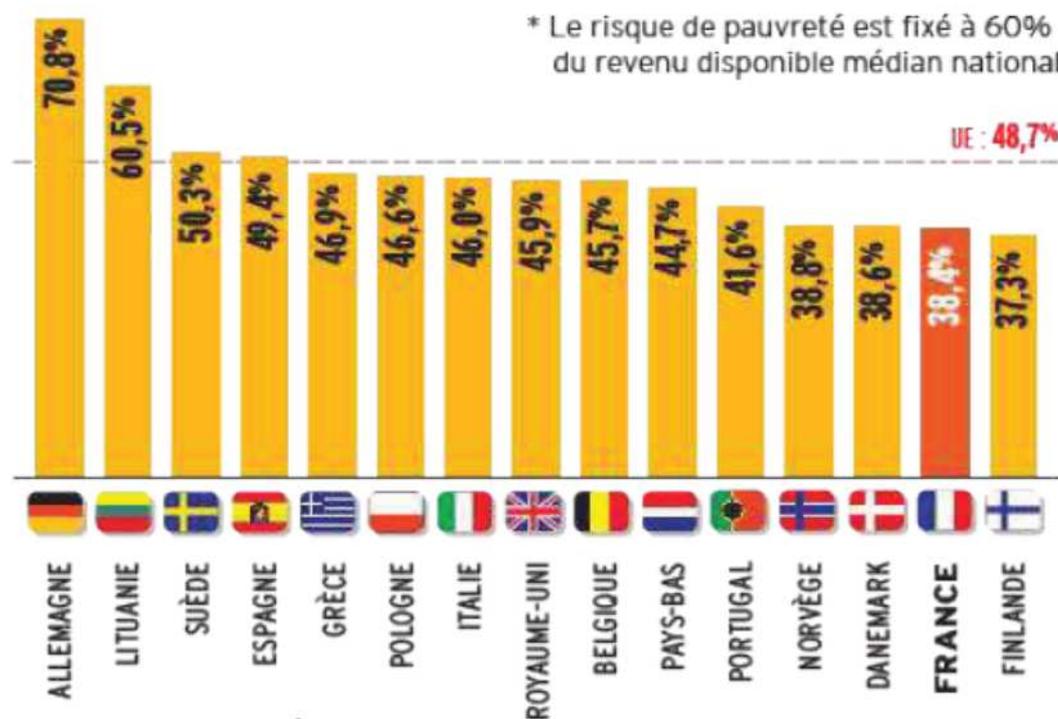
1,47 Ménages, c'est le moment de devenir

propriétaires! D'une moyenne de 1,51% en décembre et 1,49% en janvier, les crédits immobiliers poursuivent leur baisse avec un taux de 1,47% en février. Ils retrouvent ainsi le même niveau que l'an passé à la même période. Cette tendance s'explique par l'environnement global des taux, très bas sous l'effet de la politique de la Banque centrale européenne (BCE). L'autre élément de réponse provient d'une intense concurrence entre les établissements de crédit.

L'infographie

Le taux de chômeurs menacés de pauvreté en Europe

Pourcentage du risque de pauvreté* pour les chômeurs (16-64 ans) dans quelques pays de l'Union européenne



■ Le Département veut créer des secteurs multi-collèges pour favoriser la mixité sociale ■ A Angoulême, les parents auront le choix entre quatre établissements ■ Les syndicats sont prêts à s'opposer.



Novembre. Une manifestation répond à la rumeur de fermeture de Michelle-Pallet. «Le Département sème l'inquiétude», jugent les syndicats.

Photo archives Majid Bouzitt

Collèges: le Département abat une nouvelle carte

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

C'est une première en Charente. Lundi, en conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), le Département va proposer la création de deux secteurs multi-collèges à Angoulême, Soyaux et Saint-Michel. «Avec l'intention d'aboutir dès la rentrée 2018», précise François Bonneau, le président du Département. Derrière le langage techno, une réalité: si le plan aboutit, les collégiens des zones allant de Linars à Puymoyen, en passant par les quartiers Ouest et Sud d'Angoulême, ainsi que ceux d'une petite partie de Soyaux, du nord et de l'est d'Angoulême auront désormais le choix entre... quatre collèges (lire ci-dessus)!

Fini l'affectation unique dans un collège unique. D'un côté, les parents auront le choix d'inscrire leurs enfants à Saint-Michel, Michelle-Pallet (La Grande-Garenne), Anatole-France (L'Houmeau) ou Pierre-Bodet (Ma Campagne). De l'autre, ils pourront choisir entre Marguerite-de-Valois, Jules-Michelet (Champ-de-Mars), Anatole-France et Romain-Rolland (Champ-de-Manœuvre). Une révolution que le Département justifie par la volonté de recréer «une meilleure mixité sociale dans

ces établissements. On note que 80 % des enfants arrivant en sixième à Michelle-Pallet sont issus de milieux sociaux défavorisés. Il faut avoir un regard bienveillant là-dessus et agir», justifie François Bonneau. D'autant que ce même collège n'attend que 154 élèves pour la rentrée 2018, dans un bâtiment construit à l'origine pour en accueillir... 900.

Les syndicats veulent le retrait du projet

Pour favoriser la mixité sociale, deux établissements sont pourtant hors concours: Jules-Verne, sur le Plateau d'Angoulême, et Mendès-France, à Soyaux. Les deux collèges déjà très demandés qui recrutent sur les zones les plus favorisées socialement: le plateau d'Angoulême et le Soyaux résidentiel. Avec une conséquence: un collègien du Champ-de-Manœuvre peut choisir de filer sur Angoulême mais pas de rester dans sa commune, à Mendès-France.

François Bonneau jure qu'il n'y a aucune volonté de «protéger» ces deux établissements. «Je m'en suis moi-même étonné. En fait, ces deux collèges sont à la limite de leurs capacités et proches de la saturation», dit le président de Département.

L'argument ne devrait pas suffire à calmer les syndicats enseignants,

dont le SNES-FSU qui a décidé de coiffer la casquette de «lanceur d'alerte». Ce plan, ils l'ont découvert lundi soir, à une semaine d'un CDEN décisif. Et leur réplique est claire: «Pas question de discuter de ça pour la rentrée 2018. Un, on retire ce dossier de la table pour cette rentrée qui est déjà bien préparée. Deux, on en discute éventuellement, mais pour 2019», assène Alain Héraud, secrétaire académique du SNES.

«Interdisons les dérogations»

Il en est convaincu, ces secteurs multi-collèges n'ont qu'un but: «Vider certains établissements et nous amener à leur fermeture. Suffit de regarder les secteurs pour voir que les établissements menacés sont Michelle-Pallet et Romain-Rolland, les deux Rep +.» D'autant qu'il jure que ni les chefs de ces deux établissements ni les représentants de parents d'élèves n'étaient informés de cette volonté. «Cela fait deux ans que le Département sème l'inquiétude sur les collèges. On est à un tournant, on est vigilant.» Réplique de François Bonneau: «Il n'y a aucun plan caché. Depuis que l'on réfléchit à ce sujet, on nous accuse de tout! Il y a une réalité, c'est qu'on ne peut pas laisser certains établissements dans la situation

dans laquelle ils sont. Et on n'invente rien: les secteurs multi-collèges sont expérimentés ailleurs.» Si tout le monde est d'accord sur le diagnostic, c'est la cacophonie sur le remède. Côté syndicat, on préférerait verrouiller plutôt que libéraliser et mettre en concurrence. «Il y a quelques années, l'inspection d'académie avait interdit toutes les dérogations. Comme par hasard, c'est la promo de Michelle-Pallet qui avait obtenu les meilleurs résultats au brevet, le meilleur taux de poursuite des études à Guez-de-Balzac.» Selon ses calculs, 80 à 90 dérogations ont été acceptées l'an passé pour permettre à des enfants relevant de Michelle-Pallet d'aller voir

Comment ça marche?

Si les deux secteurs multi-collèges se mettent en place, les enfants et leurs familles choisiront le collège de leur choix.

Le secteur 1 a une aire de recrutement regroupant Linars, Fléac, Saint-Michel, Basseau-Grande-Garenne, Saint-Cybard/L'Houmeau, Frégeneuil, Jules-Ferry, Sillac, Ma Campagne et Puymoyen. Les collégiens vivant sur cette zone devront classer leur choix, du premier au dernier, parmi les collèges suivants: Saint-Michel, Michelle-Pallet, Pierre-Bodet, Anatole-France.

Le secteur 2 s'étend sur Soyaux-Champ-de-Manœuvre, Victor-Hugo, Bussatte, Champ-de-Mars, gare, Bel-Air/Grand-Font, Saint-Cybard/L'Houmeau, L'Isle-d'Espagnac. Là, le choix se fera entre Marguerite de Valois, Anatole-France, Romain-Rolland et Jules-Michelet. Une fois tous les choix recueillis, l'ambition est de respecter au mieux les désirs des familles. Mais s'il y a trop de demande pour un établissement, un rééquilibrage est censé se faire selon des critères à définir. Les premiers sont connus et classiques, donnent la priorité au handicap et problèmes de santé. Les autres sont «sociaux». «Qu'est-ce que ça veut dire?», pointe Alain Héraud. «On va réguler les effectifs en fonction des revenus et situations des parents afin d'aboutir à une moyenne? Et en se basant sur quoi?» Le débat est ouvert.

Il y a un désir d'évitement des parents. On essaie de le canaliser.

ailleurs si les études sont meilleures. Ce qui explique en partie les effectifs importants de Saint-Michel et Jules-Verne. Le Département ne veut pas de cette option: «Cela créerait une aspiration vers le privé», juge François Bonneau. Ce qui s'était vérifié à l'époque. Il insiste: «Il y a déjà un désir d'évitement des parents. On essaie de le canaliser.» Et de mettre en avant la création de classes à horaires aménagés arts plastiques à Michelle-Pallet, afin de rendre ce dernier désirable. «Construire quelque chose autour des arts plastiques et du dessin dans la ville de la BD, ça me semble cohérent.» Sauf si les syndicats ont l'impression d'être pris pour des Mickey.

Des effectifs disparates

Voici les effectifs attendus à la rentrée 2018 dans les sept collèges concernés par cette nouvelle sectorisation. Ces chiffres sont théoriques et ont été calculés avant l'annonce du Département.

Michelle-Pallet n'attend que 154 élèves à la prochaine rentrée. Anatole-France mise sur 240 collégiens, Pierre-Bodet sur 352 et Saint-Michel en aurait 493. Sur le secteur 2, même chiffre pour Anatole-France évidemment, 330 à

Jules-Michelet, 370 à Marguerite-de-Valois et 200 à Romain-Rolland. Avant dire que la tentation est grande d'ajouter Anatole-France à Michelle-Pallet ou d'unir Romain-Rolland à une autre structure.

«Mais en touchant aux secteurs, on peut faire perdre le Rep + à La Grande-Garenne, ce qui entraînerait une perte de moyens pour les écoles primaires et maternelles du quartier», dénonce Alain Héraud.

Thomas Mesnier défend la limitation à 80 km/h

Pas sûr que Thomas Mesnier, le député de la 1^{re} circonscription de la Charente, œuvre pour sa popularité. Qu'importe. Hier matin, le député En Marche de la Charente s'est clairement positionné en faveur de la limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales. «*En Charente en 2017, 21 des 22 accidents mortels survenus sur nos routes l'ont été sur ces routes à double sens sans séparateur central. On peut se résigner, décider de ne rien faire. On peut aussi se mobiliser et se dire que l'insécurité routière n'est pas une fatalité. Je soutiens cette décision courageuse du Premier ministre. Sur un trajet de 40 km, c'est perdre 3 minutes, c'est aussi gagner une vie chaque jour en France. Oui, ça vaut le coup*», a-t-il publié, ne prenant pas la roue de François Bonneau, le président du Département, qui a signé la tribune des Départements opposés à cette modification.

Un plan pour retrouver la santé

Le plan d'accès aux soins de la Charente a été présenté hier. Le but: attirer des généralistes et des spécialistes en Charente. De nouvelles aides à l'installation vont voir le jour. Et le travail en réseau est encouragé.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Le patient n'est pas beau à voir et ses constantes sont inférieures aux moyennes nationales et régionales. Plus assez de généralistes, plus assez de spécialistes, des difficultés à recruter et une sinistrose qui entame la foi en un avenir radieux. Nouvelle directrice de l'Agence régionale de santé (ARS) en Charente, Atika Uhel a présenté hier le plan de son agence pour soigner le patient charentais. Un plan qui se veut sans accroc. «*Ce n'est pas une mesure qui va tout régler. Nous avons mis en place un panel de mesures qui donne un plan d'action offensif*», indique Atika Uhel.

Nouvelles zones, nouvelles aides

La première et la plus spectaculaire. Une redéfinition des zones de tension médicale «*qui va bénéficier à la Charente*». Le zonage publié en mai permettra à un médecin qui s'installe sur l'une d'elle de recevoir une aide de 50.000 euros. «*On tient désormais compte de l'activité des praticiens, des temps d'accès aux soins, de l'âge de population*», indique Atika Uhel qui rappelle que «*8 % de la population française a un accès difficile à la santé*». Si les négociations sont toujours en cours, un premier projet prévoit que les secteurs de Confolens, Chabanais, Chateaufort,



Atika Uhel: «Une mesure ne résoudra pas tout. C'est un panel d'actions, pour un plan offensif»

photo Renaud Joubert

La Rochefoucauld, mais aussi Soyaux intègrent le dispositif. En plus de Barbezieux et Montbron. L'aide à l'installation se cumule avec les aides des zones de revitalisation rurale (exonération de charges et d'impôts sur le revenu). Précision de la directrice de l'ARS: «*En Charente, le problème de la médecine générale ne concerne pas*

que les zones rurales. Huit médecins se sont installés en Charente en 2017, mais aucun sur les deux pôles urbains de Cognac et Angoulême». Deux zones où les médecins acceptant de nouveaux patients sont très rares. Autre axe du plan, le recours au numérique pour lutter contre l'éloignement. Avec le développement de la télémédecine,

la mise en place de «*consultations avancées*» dans les hôpitaux de proximité et les maisons de santé, en particuliers pour les spécialistes. Avec qui, dans un département où il faut parfois plus d'un an pour avoir rendez-vous avec un cardiologue, six mois avec un diabétologue, plus de six mois en dermatologie et ophtalmologie et deux ans en orthophonie? «*Nous*

n'hésiterons pas à frapper à la porte des autres départements, notamment par le biais de la télémédecine. Il n'y a jamais eu autant de médecins en France. Le problème, c'est qu'ils sont mal répartis».

Le développement des maisons de santé pluridisciplinaires est évidemment au menu. Il y en a 20 en Charente et sept en projets. C'est d'ailleurs dans celle de Ruelle, un impressionnant vaisseau réunissant 36 professionnels dont 11 médecins que le plan a été présenté. Symbole: son promoteur, José Gomes, est aussi professeur de médecine générale à la faculté de Poitiers. Et pour séduire les jeunes médecins, il exhorte ses collègues à accueillir des stagiaires. «*Nous avons 58 maîtres de stage aujourd'hui en médecine générale. Il en faut 200*», dit-il, convaincu que la profession doit elle aussi organiser sa succession et donner envie aux jeunes de venir.

Membre du comité consultatif de ce plan, Alain Galland, le président de l'association d'usagers France Assos santé, se réjouit de certains points mais renvoie la balle dans le camp du législateur. «*Pour résoudre le problème, il faut changer la loi! La charte d'installation des généralistes date de 1923. Elle n'a jamais changé. Et peut-on encore parler de médecine libérale quand on voit toutes les aides que l'on doit verser pour que des médecins viennent sur nos territoires?*»

Eric Billhouet

Gardien du temple

- Devenu viticulteur à 45 ans, il préside l'Organisme de défense et de gestion pour l'AOC cognac
- Une structure garante de l'appellation, clé pour la filière ■ Il la défend avec passion et fermeté.



Eric Billhouet veille autant sur ses cognacs et ses vins charentais que sur le strict respect du cahier des charges d'une appellation qu'il défend avec passion, vigueur mais aussi fermeté.

Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Ceux qui ne sont pas de la profession à l'origine sont peut-être les pères», sourit Eric Billhouet. Les défenseurs les plus acharnés de l'appellation. En la matière, l'AOC cognac a trouvé avec ce quinquagénaire, marié et père de trois enfants, un sacré pilier au solide parcours pour veiller sur elle.

Ecole de commerce, carrière dans l'industrie (Total) où il était spécialisé dans l'export, puis crochet par le conseil en logistique, Eric Billhouet est devenu viticulteur-bouilleur de cru sur le tard, après avoir repris, en 2010, le domaine familial de Garancille, à Segonzac, une exploitation familiale d'une centaine d'hectares. En novembre dernier, il a été ré-élu à la présidence de l'organisme de défense et de gestion (ODG), son deuxième mandat d'affilée à la tête de cette structure majeure pour la filière. Elle élabore le cahier des charges de l'appellation et veille à sa bonne application. «J'y avais mis les doigts au début pour comprendre comment fonctionnait la région, j'ai aimé», confie ce 'faiseur' de cognac et de vins charentais, également représentant de la région à la CNAOC et élu à l'Inao (1).

Fort de 34 représentants élus, à égale moitié issus du collège négoce et viticulture, l'ODG est la

seule structure de ce type en France à être intégrée à l'interprofession. Elle s'est dotée d'une organisation ad hoc et d'un modèle le plus léger possible financièrement pour mener à bien sa mission: protéger et préserver l'appellation. D'abord et avant tout.

«C'est un actif précieux. L'ODG en est le garant. On a l'eau-de-vie la plus prestigieuse du monde, on a un devoir de qualité», souligne Eric Billhouet. Ce qui passe pour les viticulteurs par le respect de ce cahier des charges, véritable bible

avec ses versets, que 80 auditeurs internes s'efforcent de faire appliquer scrupuleusement à travers un plan de contrôle. A la lettre près, mais sans jamais châtier. Gardiens du temple, craints, pas gendarmes.

Former et accompagner

«Notre rôle est de former et d'accompagner afin d'améliorer la qualité des produits, pas de sanctionner, sachant que les stades de la sanction laissent largement le temps de corriger les manquements, précise-t-il. Même si mettre le nez dans la production des viticulteurs n'est pas toujours bien vu, notre rôle est mieux perçu aujourd'hui d'autant qu'on veille le plus possible à leur simplifier la tâche». A ce titre, il a d'ailleurs inscrit la création d'un portefeuille électronique parmi les chantiers de son deuxième mandat «afin qu'il leur soit plus facile de nous produire les éléments demandés.» «C'est de plus en plus complexe d'orchestrer tout ça, on en a bien conscience, on va donc essayer de faire plus simple et plus clair».

Contrôle des productions, mais aussi analyses en interne de prélèvements, conformité des emballages, de la mention de l'appellation, des logos de prévention, du seuil minimal d'alcool (40°).... rien n'échappe à un organisme dont la vigilance s'étend sur l'ensemble de la chaîne. Charge aux

En dates

15 novembre 1965.

Naissance à Dakar.

1989. Diplômé en école supérieure de commerce à Bordeaux

2007. Diplômé de l'Université des eaux-de-vie de Segonzac.

2010. Il reprend l'exploitation familiale.

2014. Il prend la présidence de l'ODG, réélu en 2017.

2015. Il est élu représentant de la région au Cnaoc, dont il a intégré le Conseil d'administration en janvier dernier.

2017. Il est élu au sein du bureau de l'Inao.

»

Nous avons des atouts extraordinaires. Il faut impérativement les préserver pour faire face dans un monde des spiritueux où la concurrence est très forte.

viticulteurs de s'y soumettre malgré les contraintes, un impératif selon Eric Billhouet.

«Il s'agit d'assurer et de garantir le meilleur produit aux négociants. On a la chance d'avoir un produit unique, de disposer d'un suivi moderne. Ajoutés à nos traditions, nous avons des atouts extraordinaires. Il faut impérativement les préserver pour faire face dans ce monde des spiritueux où la concurrence est très forte», clame-t-il.

L'amélioration oui la vulgarisation non

Préserver sans rester figé non plus dans ce secteur où les lignes bougent de toutes parts. Mais toujours dans le strict respect d'un cahier des charges inamovible, lui, bien

qu'écorné ces dernières années par des innovations qui ont agité la filière et débouché sur des compromis. Tel l'«American Oak» de la maison Bache-Gabrielsen, une eau-de-vie vieillie dans sa phase finale, pendant au moins six mois, dans des fûts de chêne américain neufs. Ou encore le «Blue swift», de Chez Martell, dont la fin du vieillissement s'effectue en fûts de bourbon. Le finishing, une tendance à laquelle n'échappe pas le cognac, appelée aussi 'danse des fûts', quand l'appellation n'accepte aujourd'hui que l'usage de fûts de chêne utilisés pour des vins ou des liqueurs de vin.

«L'innovation, se différencier, pas de problème, mais cela se doit d'être étudié par rapport à notre histoire et à ce que va nous dire la technique», juge Eric Billhouet. Et de rappeler: «Nous avons une station viticole à notre disposition, qui a une expérience dans l'apport des différents types de bois, des éléments vérifiés de façon scientifique, ça commence par là. On a les outils, utilisons-les et décidons ensemble des pistes à suivre ou non. L'amélioration oui, la vulgarisation non.» Et charge à l'ODG seul de mettre en musique les évolutions», souligne-t-il en bon gardien du temple.

(1) Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées, et Institut national de l'origine et de la qualité.

Fac de La Couronne: 75 étudiants en plus à la rentrée



Le président de l'université de Poitiers Yves Jean (à gauche), et son homologue du Centre universitaire de Charente, Jérôme Sourisseau.

Photo CL

Le Centre universitaire de Charente (CUC, basé à La Couronne) a dépoussiéré hier une convention vieille de 26 ans, signée avec l'Université de Poitiers en 1992. Ce nouveau partenariat 2018-2022 est accompagné de plusieurs annonces: la création de 75 places supplémentaires en filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) à la rentrée; l'embauche de trois enseignants pour soutenir cette montée en charge; l'intégration de l'Université de Poitiers au conseil d'administration du CUC.

«Ils étaient seulement membres invités jusque-là, précise Jérôme Sourisseau, président du CUC. Ce partenariat est un signal fort pour nos étudiants sur le département. La Charente a paradoxalement

beaucoup de bacheliers, mais moins d'étudiants qui poursuivent des études supérieures qu'ailleurs.»

«La fac est dans une logique d'élargissement de l'offre de formation depuis plusieurs années», appuie Yves Jean. Il rappelle l'ouverture d'une première année de médecine sur le campus en septembre et l'arrivée à la rentrée 2020 des 200 étudiants de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), actuellement basés rue de Montmoreau. Ils avaient annoncé dans un premier temps un déménagement en 2019.

Le CUC est financé par le Département à hauteur de 1,2 million d'euros par an. «Il faudrait un effort du département, glisse Jérôme Sourisseau. Et l'on discute d'une éventuelle participation financière de l'agglomération».

Sciences: une soirée pour sortir les femmes de l'ombre

Ce jeudi, les BTS de Jean-Monnet invitent le public à se pencher sur la place des femmes dans les sciences. Avec conférences, expos et film.

Initié il y a deux ans par les enseignants et les étudiants en BTS assistant de manager du lycée Jean-Monnet de Cognac, le cycle «Turing» poursuit son chemin. Après la vie de ce cryptologue britannique considéré comme le père de l'informatique, puis l'intelligence artificielle, le troisième volet de ce projet interdisciplinaire (1) propose de se pencher sur l'équation femmes-sciences demain jeudi, à partir de 18 heures, à La Salamandre, lors d'une soirée gratuite ouverte à tous qui se clôturera par la projection de l'excellent film de Théodore Melfi, «Les figures de l'ombre».

Une conférence haut de gamme

Souvent meilleures élèves que les garçons dans ce domaine au cours de leur scolarité, les femmes sont beaucoup moins nombreuses à intégrer ensuite les filières d'excellence. Pourquoi ? Quels sont les freins ? Les femmes sont-elles fâchées avec les sciences ? Comment favoriser la visibilité de celles qui ont percé et susciter les vocations ? Autant de questions qui seront sur la table lors de cette soirée déclinée en trois temps forts. Elle débutera par une conférence-débat haut de gamme avec Arnaud Pierrel, doctorant en sociologie et co-auteur de l'enquête «Filles + sciences = une équation insoluble?», Juliette Chabassier, chercheuse à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), membre de l'association «Femmes et sciences», et Pierrette Trichet, première femme maître de chai



La section BTS assistant de manager travaille sur cette soirée depuis le mois de novembre dernier.

Photo G. B.

d'une maison de cognac [Rémy Martin, NDLR].

Exposition en trois volets

Elle sera suivie d'une exposition en trois volets. Sur les «découvreuses anonymes», ces femmes qui ont fait et font les sciences, peu connues du grand public alors que la découverte de l'ADN (acide désoxyribonucléique, une macromolécule biologique présente dans toutes nos cellules), ou encore l'invention de l'aquarium sont à leur actif. Sur «Comment tu comptes», autour de l'évolution des techniques de calcul au fil des âges, et sur «Les femmes reconnues dans le milieu des sciences», exposition rassemblant les travaux des étu-

dants BTS réalisés depuis trois ans dans le cadre de ce projet «Turing».

La diffusion du film, qui retrace le destin de trois scientifiques afro-américaines qui ont permis aux États-Unis de prendre la tête de la conquête spatiale, grâce à la mise sur orbite de l'astronaute John Glenn, bouclera le joli programme de cette soirée soutenue par les associations Eurociné Cognac, Terre des hommes et Logiciels libres et Linux.

«Femmes et sciences», demain jeudi 8 mars à La Salamandre à Cognac, à partir de 18 h. Entrée gratuite.

(1) Ce projet permet aux élèves de travailler en langues, maths, sciences économiques et sociales, en enseignement moral et civique comme en communication événementielle.

Les élèves gendarmes célèbrent un des leurs

Ils seront sur le terrain dans une quinzaine de jours.

Ils étaient hier matin à Cognac, encore dans leurs habits d'élèves gendarmes, afin de rendre hommage à Jean Alban Maurin (1910-1945) lors d'une cérémonie au monument aux morts de la ville sur lequel figure le nom de ce résistant du maquis charentais pendant la Seconde Guerre mondiale. Un gendarme de profession, que ces 112 élèves de la compagnie de l'école de Tulle ont choisi comme parrain, une tradition pour toute promotion qui termine sa formation.

Natif de Gironde, Jean Alban Maurin avait rejoint la gendarmerie du Poitou en 1942, puis intégré la même année un groupe de résistance. Il a servi d'agent de liaison, en

charge notamment de la surveillance de la base aérienne 709, avant de participer au recrutement pour le maquis charentais. Arrêté à Cognac le 24 juin 1944, il a été transféré au centre de Compiègne d'où il a été déporté dans un camp de travail, le 21 juillet 1944, décédé moins d'un an plus tard d'une infection à la cuisse, le 23 avril 1945. Son engagement lui a valu la Croix de guerre (étoile d'argent) pour patriotisme élevé. Des membres de sa famille étaient présents hier pour cet hommage, reconnaissants à la promotion pour ce choix, émus aussi et surtout par le chant que ces 112 bientôt gendarmes ont entonné à la mémoire d'un des leurs pour clôturer cette vibrante cérémonie.



Les 112 élèves gendarmes de Tulle ont rendu un vibrant hommage à leur parrain hier, lors d'une vibrante cérémonie.

Photo G. B.

Châteaubernard: la médiathèque met à la BD à l'honneur

Après le «Polar», «Littératures européennes» et la «Voix des lecteurs», la médiathèque de Châteaubernard participe cette année à un nouveau jury, baptisé «Bulles de lecteurs». Ce prix récompensera une bande dessinée parmi une sélection de six ouvrages édités entre septembre 2016 et septembre 2017, et dont les auteurs résident en Nouvelle-Aquitaine.

Organisé par le service départemental de la lecture, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) d'Angoulême, il rassemble une vingtaine de jurys dans autant de médiathèques de Charente, soit plus de 100 lecteurs amateurs de BD. Pour Catherine Ferreyrolle, directrice de la bibliothèque de la CIBDI, l'objectif est de «promouvoir la BD en Charente, car elle doit sortir d'Angoulême, et la BD peut constituer une voie d'accès à la lecture».

C'est dans ce cadre que la médiathèque a accueilli samedi matin Lucas Varela, illustrateur de «Michigan, sur la route d'une warbride», l'un des albums de la sélection. Né à Buenos Aires en Argentine, après des études en arts graphiques, il commence sa carrière en dessinant pour des jour-



Les lecteurs ont été attentifs, samedi matin, à la médiathèque.

Photo CL

naux, et débute la BD en parallèle. Puis, résidant à la Maison des auteurs à Angoulême, il réalise deux albums, «Diagnostics» avec Diego Agrimbau et «Le jour le plus long du futur» en solo. Il habite aujourd'hui à Bordeaux, où il continue à travailler en atelier, et envoie un dessin hebdomadaire au *Financial Times*. À propos de «Michigan», il explique que «c'est le résultat de la rencontre de Julien Frey dans l'atelier de Lewis

Trondheim». Le scénario était déjà prêt, «c'était différent de mon univers habituel, plutôt science-fiction, mais ça faisait écho à ma propre situation d'exilé». Il a réalisé ses dessins avec une palette de couleurs réduite, après un gros travail de documentation «pour respecter l'époque». Il prépare actuellement un nouvel album avec Diego Agrimbau.

Pierre NAU



«C'est le produit phare du moment.» Morgan Berger a joué les amuseurs, hier, aux Restos du cœur de Cognac, comme il le fait avec talent avec la troupe du Théâtre des Borderies dont les prestations continuent d'afficher complet. Et c'est grâce justement aux bénéfices tirés de ce succès que l'association de Louzac-

Saint-André a offert un réfrigérateur aux Restos (Photo G. B.), un don inscrit dans son ADN, qu'elle renouvelle chaque année depuis treize ans au profit d'une structure caritative de l'agglomération. Les bénévoles des Restos, dont la campagne d'hiver se termine cette semaine, sauront en faire bon usage tant leur mission ne s'arrête jamais malheureusement. Ils seront sur le pont ce week-end pour une collecte dans les grandes surfaces cognaçaises afin de préparer une intercampagne destinée à faire le joint avec celle d'été.

Le Théâtre des Borderies rafraîchit les Restos

L'augmentation des taxes reconduite

Marie-Jeanne Vian, maire, a réuni le conseil municipal ce lundi. Au menu: le débat d'orientations budgétaires. L'augmentation du taux des taxes (+ 5 % les années passées) est reconduite, la commune restant néanmoins parmi les taux les plus bas. La maire a rappelé que la dotation de solidarité communautaire (DSC) serait cette année de 22.000 €, en forte baisse par rapport à 2017 mais relativement plus importante qu'en 2016.

Les dépenses d'investissement porteront sur l'achat d'un réfrigérateur et la confection de placards pour le coin «bar» de la salle des fêtes. Le changement de chaudière est également à prévoir. Un système «à condensation» est privilégié, il permettra de substantielles économies de fioul. Le conseil envisage aussi de doter le bâtiment de la mairie d'un système d'alarme.

Les subventions aux quatre associations sont reconduites. Une aide de 100 € sera apportée à la maison familiale de Triac-Lautrait.

Salle communale. La restructuration de la salle communale dont le maître d'œuvre est le cabinet Architecture Dimension est en cours. Ses études ont révélé de nombreux désordres affectant la structure du bâtiment. Cela a né-

cessité des travaux de renforcement et la création d'un escalier extérieur, augmentant le prix des travaux... et par conséquent la rémunération du maître d'œuvre.

École. Les frais de participation au Rased (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), s'élevant à 21,08 € (10,54 € par enfant) demandés par la mairie de Châteauneuf seront pris en charge par la commune.

Plan local d'urbanisme intercommunal. Déjà plusieurs réunions ont eu lieu concernant les différentes commissions. Des groupes de travail sont constitués. Un registre de concertation est ouvert et disponible en mairie pour tout un chacun. Marie-Jeanne Vian craint que «*la montagne accouche d'une souris*».

Animation. Le pôle culture de Grand Cognac a proposé d'accueillir dimanche 5 août à 17 heures, une déambulation intitulée «Le Sentier magique» comprenant trois petits spectacles: théâtre poétique, par le conteur Daniel Crumb (textes de son choix: Artaud, Maupassant, Villier de l'Isle-Adam...); musique classique avec le piano d'Alice Rosset (Chopin, Bach, Bartok...); jazz sud-africain avec le duo Key Mac Gregor (trompette) et Jean-Luc Pareau (saxophone). Le tarif sera fixé à 3 €.

■ **TEAM CYCLISTE
CHÂTEAUBERNARD**

Châteaubernard brille au Tour du Pays d'Aigre

Après Alexis Diligeart en 2017, c'est au tour de Lucien Capot de remporter le Tour du Pays d'Aigre 2018.

Ouverture du compteur de victoire pour le club Team Cycliste Châteaubernard ce samedi lors du Tour du Pays d'Aigre parti cet année d'Ebréon.

Avec un début de course à une allure galop, les coureurs de Châteaubernard ont réussi à mettre Lucien Capot dans la bonne.

Sur le circuit final à la suite de 70 km en ligne, les échappées arrivent à sept coureurs. A la suite d'attaques, il ne reste plus que trois hommes en têtes dont notre sociétaire Lucien Capot membre aussi de l'équipe Division Nationale 1 Océane TOP16.

Ses deux adversaires du jour l'ont attaqué à tour de rôle, mais Lucien était toujours là. Il a répondu seule à toutes ses attaques en costaud. Au dernier km, les trois hommes gèrent le sprint comme des pistards mais à ce jeu là Lucien était le plus fort. Il remporte de main de maître cette belle épreuve avec une bonne longueur d'avance. Ses deux équipiers de club, Norbert Colombel et Damien Delomme, membre lui aussi de l'Océane Top 16, pour cette année termine à la 33e place après avoir donné un sacré coup de main à l'avant de la course. Norbert lui casse sa roue arrière à l'entrée du circuit final et met le pied à terre.

Les jeunes du TCC ouvrent le bal ce week-end à Nersac. Les séniors seront sur la course d'attente de Bordeaux/Saintes pour attendre Lucien et les autres sur la première manche de coupe de France DN1. Damien lui sera sur Châteauroux/Limoges (170kms) ce samedi. Courage à tous!

La réforme passe par la case prison

Avec un taux d'occupation de 200% en région parisienne et de 120% au niveau national, la France figure parmi les pires élèves d'Europe. Photo AFP



■ Des peines plus efficaces et des prisons moins surpeuplées ■ Voilà les deux objectifs principaux du chef de l'État qui a dévoilé une profonde réforme du système des peines.

Une troisième voie entre «laxisme» et «répression». C'est la teneur générale du projet de réforme pénale détaillé par Emmanuel Macron, hier à Agen, devant les élèves de l'École nationale d'administration pénitentiaire. «Entre les laxistes qui voudraient que personne ne soit puni et les vrais durs qui seraient pour emprisonner les gens quelles que soient les mauvaises conditions, je ne crois à aucune de ces options car c'est une vision manichéenne», a-t-il déclaré. Voici les principales mesures annoncées qui aboutiront en avril à un projet de loi:

Fin de «l'automatisme» de l'incarcération

«Pour les peines inférieures à un an, nous mettrons un terme à l'automatisme. C'est le tribunal qui devra décider expressément d'un aménagement au vu du profil de la personne et non plus en se soumettant à un système automatique.»

Fin des peines courtes

Les peines de prison de moins d'un mois seront «proscrites» et les peines de un à six mois pourront être effectuées en milieu ouvert. Le juge devra dûment motiver sa décision s'il décide malgré tout un emprisonnement.

De nouvelles peines, comme «le sursis probation», le travail d'intérêt général ou le bracelet électronique à domicile seront à disposition des juges.

Des délits forfaitisés

Plusieurs délits (routiers, usage de drogue) seront forfaitisés: des amendes ou autres sanctions remplaceront la prison.

Pas d'aménagement des peines de plus d'un an

Emmanuel Macron veut qu'une peine de prison de plus de un an soit effectivement et aussitôt exécutée. «On déresponsabilise quand on prononce une peine de prison ferme tout en sachant qu'elle va être aménagée.» L'objectif du chef de l'État est à la fois de résoudre la surpopulation carcérale mais aussi de redonner du sens aux peines prononcées, souvent modifiées en un second temps par les juges d'application des peines.

1.500 postes de réinsertion créés

Les services de probation et d'insertion seront renforcés avec une dotation de 1.500 postes supplémentaires. Actuellement le nombre de ces conseillers, chargés de suivre les condamnés après leur sortie de

prison, s'élève à 4.000 pour 250.000 personnes suivies en détention ou en milieu ouvert.

7.000 nouvelles places de prison

Emmanuel Macron est revenu sur sa promesse d'accroître de 15.000 les places de prison. Il «ne souhaite pas de fétichisme sur le nombre de 15.000 places», dit-on dans son entourage qui précise que «compte tenu des contraintes qui pèsent sur la construction d'établissements pénitentiaires, il apparaît possible de construire 7.000 places sur le quinquennat».

Redonner de la dignité aux détenus

Le chef de l'État veut aussi redonner davantage de dignité aux détenus en renforçant par exemple l'activité et

les contrats de travail en prison ou la possibilité de voter.

Sera généralisé le «dossier unique de personnalité» car «un individu n'est pas seulement un acte». Ce dossier unique, qui existe déjà pour les mineurs, permettra de réunir les informations glanées sur les justiciables au cours des procédures et d'aider à évaluer la nécessité d'une incarcération ou d'une détention préventive. Le juge pourra en fonction de la dangerosité de l'individu décider de prononcer ou pas un mandat de dépôt à l'audience et pourra choisir de prononcer «un mandat de dépôt différé» de plusieurs semaines.

«On est condamné à la prison parce qu'on a commis quelque chose de grave mais on n'est pas condamné à perdre tous ses droits, sa dignité ou à vivre à 3 dans 9 m². On est condamné à l'enfermement mais pas à la promiscuité ou à vivre en compagnie des rats et des punaises de lit.»

Travail d'intérêt général: une «peine réparatrice»

Un stage à l'hôpital pour un chauffard plutôt que la prison: la future Agence nationale du travail d'intérêt général (TIG) voulue par Emmanuel Macron permettra de développer cette peine alternative à la détention, a expliqué hier David Layani, co-auteur d'un rapport au gouvernement.

Qu'est-ce que le TIG?

David Layani. Le TIG consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un établissement public. Il s'adresse à tout justiciable, passible de contravention ou de délits, à partir de 16 ans. Il est considéré comme une peine pragmatique, réparatrice autant qu'une sanction. Le taux de récidive chez les bénéficiaires du TIG est deux fois moins élevé (34%) que pour les condamnés sortant de prison.

Comment développer le TIG?

La création d'une Agence nationale du TIG permettra de développer cette mesure, en reliant tous les acteurs de la chaîne via une plateforme numérique: le juge qui prononce la peine, les conseillers de probation qui encadrent le bénéficiaire, les collectivités qui proposent cette activité, le condamné qui pourra suivre son parcours. Nous avons formulé 40 propositions pour que le TIG soit plus prononcé, comme une peine autonome et pas seulement un aménagement ultérieur de la détention. Nous avons proposé d'augmenter le nombre

d'heures possibles du TIG (jusqu'à 500 contre 280 aujourd'hui) et de réduire les délais d'exécution de la peine (18 mois aujourd'hui).

Et surtout, nous avons voulu mettre en adéquation la sanction avec l'infraction commise. Par exemple, en matière d'évasion fiscale, plutôt que d'envoyer le fraudeur en prison, on pourrait imaginer une peine panachée de TIG et de semi-liberté: le condamné dort en prison mais la journée travaille à la maintenance du service des impôts ou dans l'administration d'un hôpital pour bien se rappeler ce qu'est un service public.

Quel statut pour cette agence?

Nous avons proposé une agence nationale chargée du développement

du TIG avec la possibilité d'une délégation interministérielle entre la Justice, l'Intérieur et le Travail, et qui superviserait le travail des Services pénitentiaires de probation et d'insertion (Spip).

Pour alléger le dispositif, nous proposons de judiciairiser la procédure d'accréditation des structures habilitées à offrir du TIG en la confiant localement aux Spip, et non plus au juge d'application des peines (JAP).

Le panel des structures habilitées va être élargi au secteur marchand, à toutes les sociétés qui bénéficient d'une délégation de service public. Le fait de proposer des places de TIG pourrait être un avantage pour une société dans le cadre d'une offre de marché public.

En chiffres

68.974

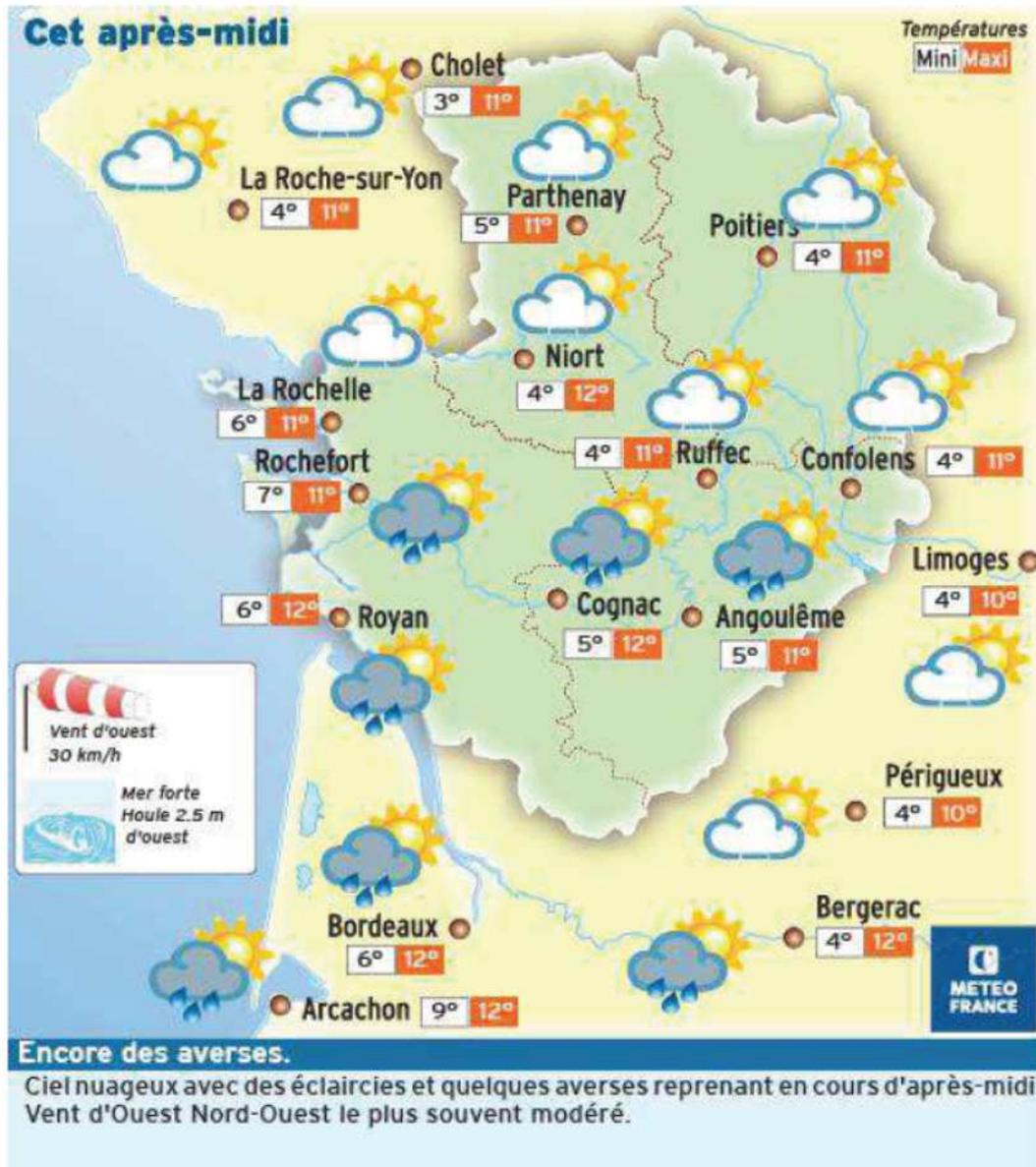
Au 1^{er} janvier 2018, 68.974 détenus s'entassaient dans 59.765 places réparties dans 188 établissements. Avec un taux d'occupation de 200% en région parisienne et de 120% au niveau national, la France figure parmi les pires d'Europe, au niveau de la Roumanie et loin derrière les Pays-Bas ou la Suède (moins de 85%). Seule la Belgique (127%) et la Hongrie (129,4%) font pire.

52 En 2016, sur les quelque 550.000 délits sanctionnés, les tribunaux ont prononcé 52% de peines de prison (dont 19% ferme) et 11% de peines alternatives comme le bracelet électronique ou les travaux d'intérêt général (TIG).

2,5 Avec un surveillant pour 2,5 détenus, soit 28.000 surveillants pénitentiaires, la France a l'un des plus mauvais taux d'encadrement d'Europe. À l'opposé, la Suède compte plus de surveillants que de détenus (0,79 par agent).

49.220

En 2016, 49.220 affaires ont été jugées en comparaison immédiate, contre 31.693 en 2001. Cette procédure est accusée par le collectif justice-prison d'aggraver la surpopulation carcérale.



Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Jeu	6° 13°	5° 13°	5° 12°	4° 12°
Vend	8° 17°	8° 18°	8° 18°	7° 17°
Sam	12° 16°	12° 19°	11° 20°	11° 18°
Dim	10° 16°	9° 17°	9° 17°	9° 16°
Lun	9° 13°	10° 14°	9° 13°	8° 13°
Mardi	8° 13°	7° 14°	7° 13°	6° 13°

Macron veut la fin des petites peines de prison

JUSTICE En visite à l'École de l'administration pénitentiaire d'Agen, hier, le chef de l'Etat a annoncé une réforme des peines. Il ne veut plus d'incarcération de courtes durées, jugées inefficaces

JEFFERSON DESPORT
j.desport@sudouest.fr

Christiane Taubira, l'ex-Garde des Sceaux de François Hollande, a dû apprécier les annonces d'Emmanuel Macron, hier, à l'École nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen. Alors que l'égrégie du Mariage pour Tous s'était fortement battue lorsqu'elle était place Vendôme en faveur du développement des peines alternatives à la prison – et ce, y compris contre son propre camp – le nouveau locataire de l'Élysée s'est à son tour avancé sur ce chemin sensible de l'abandon de la préférence carcérale.

« Toute infraction mérite sanction. Mais une sanction adaptée »

dans la « continuité » ou en « rupture » avec un passé récent.

Défendant, au contraire, « une volonté de fermeté ». « Toute infraction mérite sanction, assure-t-elle. Mais une sanction adaptée. » Tout l'enjeu de cette réforme dont le chef de l'Etat a tracé les grandes lignes devant les élèves de l'Enap est là : distinguer ce qui mérite l'incarcération ou pas. Avec comme objectifs affichés : rendre les peines applicables dès leur prononcé – priorité numéro un – et diminuer la surpopulation carcérale – priorité numéro deux.

1 Lutter contre la récidive

Emmanuel Macron l'a confirmé, cette prochaine réforme proscriera les peines de prison inférieure ou égale à un mois. Sur ce point, le chef de l'Etat avance deux arguments. Primo : « les plus petites peines sont inutiles », car elles n'offrent aucune perspective de réinsertion, de « contrôle » et de « suivi ».

Secundo : « La prison est l'anti-chambre de la récidive. » En clair : emprisonner quelqu'un pour une durée aussi courte peut s'avérer un remède pire que le mal. Ce que de nombreuses études ont déjà montré. Un raisonnement qui vaudra aussi pour les peines comprises de un à six mois de prison. Ce changement d'appréciation contribuera donc à désengorger la justice, l'un des buts poursuivis.

2 Des sanctions alternatives

En contrepartie, Emmanuel Macron souhaite substituer à ces très courtes peines de prison des sanctions alternatives. Ainsi, certains délits seront « forfaitisés ». Ce sera notamment le cas pour la consommation de cannabis. « Ma conviction, explique-t-il, c'est qu'il y a peu de gens vraiment dangereux à qui on met des peines de prison de moins de six mois. »

Autres alternatives possibles : le recours au bracelet électronique, au travail d'intérêt général, ou à l'éloignement. Comme l'a rappelé le chef de l'Etat, une journée sous bracelet électronique coûte 11 euros à la société alors qu'un jour de prison coûte 100 euros. Une somme qu'il faut donc rapporter aux quelque 70 000 détenus aujourd'hui en France. Pour assurer le suivi des condamnés et leur contrôle en milieu ouvert, 1 500 postes de conseillers probation et insertion seront créés.

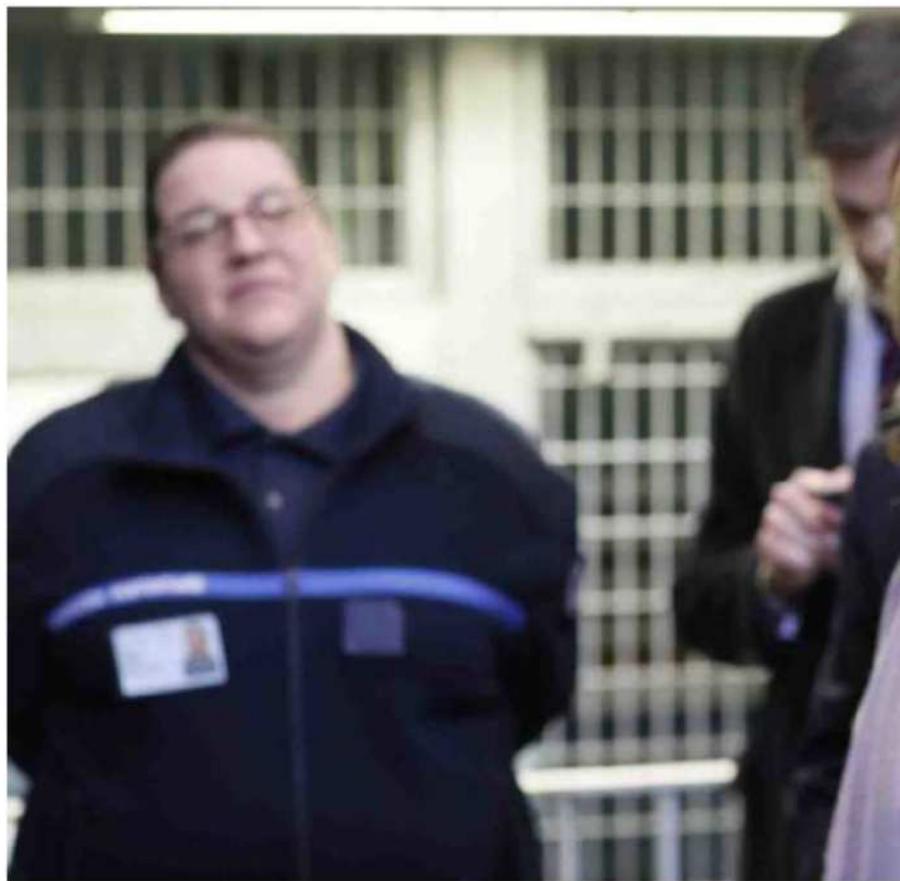
3 Une application immédiate

Alors que cette réforme ne manquera pas de faire débat, Emmanuel Macron réfute tout laxisme. « C'est même tout le contraire », appuie-t-il. « Aujourd'hui, explique Nicole Belloubet, la personne qui a commis une infraction bénéficie d'une sanction, mais souvent celle-ci n'est pas exécutée. Or, elle doit l'être dans les meilleurs délais. »

À cet égard, l'effectivité de la peine sera l'une des pierres angulaires de ce texte. La peine devra donc être appliquée immédiatement, comme s'y est engagé le chef de l'Etat. Y compris pour les sanctions de plus d'un an de prison. À noter que pour celles-ci, il n'y aura plus d'aménagement possible.

4 Des prisons pour réinsérer

Cette volonté de repenser les peines sera assortie d'efforts en direction des prisons. Avec un taux d'occupation de 120 % au niveau national, la France compte parmi les pires élèves d'Europe. Alors qu'au 1^{er} janvier 68 974 détenus s'entassaient dans 59 765 places, Emmanuel Macron est revenu sur sa promesse de campagne d'en construire 15 000 nouvelles. 7 000 semble un nombre plus réaliste sur la durée du quinquennat. En parallèle, il s'est engagé à redonner de la « dignité » aux détenus et à faire en sorte qu'ils puissent « voter ». « Un individu condamné, assure-t-il, est voué à se réinsérer ».



La contestation par le bruit

MANIFESTATIONS En centre-ville ou face à l'Enap, une centaine de personnes voulait se faire entendre

Elle a été plutôt silencieuse, Céline Boussié. Mais bien présente, avec son comité de soutien et quelques militants de la France Insoumise. « Je voulais remettre au Président un plaidoyer pour un système social et médico-social de qualité ». Elle a reçu une fin de non-recevoir. « Accompagné de consignes strictes de ne pas me trouver sur le parcours officiel ». Le comité de soutien de la lanceuse d'alerte et la France Insoumise dénoncent ce « déni de démocratie ». Une « pression » qui est aussi ressentie par la Fédération des Motards en colère.

C'est la même chose qui est montrée du doigt par les militants de ce groupe protéiforme qu'est Colère 47. « Ni syndicalistes, apolitiques, nous sommes des gens du peuple qui veulent s'organiser pour être entendus ». Ils n'étaient certes qu'une poignée, mais ont failli faire monter la tension d'un cran dans la matinée, en ne voulant pas passer de l'autre côté des barrières de sécurité. « Nous sommes à 200 mètres du Président

et il ne veut même pas nous entendre », s'insurgent les militants, qui demandent, entre autres, « que les citoyens soient plus associés aux décisions, par le biais de référendum, par exemple », souhaite Mickaël Meloul, coordonnateur du mouvement. Mais ils étaient loin d'être les plus nombreux. « C'est compliqué de mobiliser en semaine ».

Quelques syndicalistes

La Fédération des motards en colère fait le même constat. Rassemblés au même endroit, ils étaient, au total entre 60 et 80 à se mobiliser contre la limitation de vitesse à 80 km/h, à grand renfort de moteurs pétaradants. Eux aussi estiment que leurs libertés sont mises en jeu, un peu chaque jour, « avec des mesures qui ne sont pas efficaces », estime Léopold Talou, coordonnateur des motards en colère. « Ce qui serait efficace, c'est de rendre gratuit l'accès à l'autoroute pour les plus jeunes motards. Ce sont eux qui se tuent sur les routes secondaires en allant dans



Les motards formaient le gros des manifestants. PHOTO A. GP

les grandes villes ». Quelques syndicalistes, CGT, NPA, FSU, s'étaient également joints aux manifestants. Par principe. Mais, à l'aller et au retour, le convoi présidentiel a soigneusement évité ce rond-point, entre piscine et université. Pas sûr que les bruits des klaxons soit arrivés jusqu'aux oreilles présidentielles.

Anne Gresser

Avocats et magistrats entendus

Réunis en intersyndicale, avocats, magistrats et personnel de justice lot-et-garonnais avaient menacé de bloquer l'ouverture de la session de la cour d'assises hier matin, faute d'avoir été calés dans l'agenda présidentiel. Une mesure qui n'a pas été mise à exécution. Ses représentants ont été reçus hier soir. À l'ordre du jour de cet entretien, l'avenir de la cour d'appel d'Agen, juridiction menacée par la réforme de la carte judiciaire. Au sortir de cet échange avec le directeur de cabinet de Nicole Bellobet et le conseiller justice de l'Élysée, la délégation était rassérénée.



Les acteurs de la justice s'étaient mobilisés lundi. CHLM

« Il nous a été confirmé que rien n'était figé pour l'instant et que le projet de loi ne serait pas forcément annoncé au 15 mars. De même, il n'est définitif que la carte judiciaire soit calquée sur la carte administrative. Une concertation va s'ouvrir. Nous avons profité de cette occasion pour remettre nos propositions. Si les choses doivent évoluer, alors nous demandons que le contentieux de la Dordogne soit rattaché à Agen. Ou alors que Montauban soit rattaché au ressort actuel de la cour d'appel qui intègre le Gers et le Lot » a expliqué Me Laurent Bruneau (UJA), porte-parole du mouvement. Sur les annonces d'Emmanuel Macron, l'avocat agenais a rappelé « que les petites peines étant destructrices, l'UJA est d'accord sur les principes du plan. De même qu'il est urgent d'agir contre la surpopulation carcérale. »

« On a continué à incarcérer plus »

Pour l'OIP les gouvernements successifs n'ont jamais abandonné la prison comme « peine référence »

« **Sud Ouest** » Que vous inspirent les mesures annoncées par Emmanuel Macron ?

Amid Khallouf S'il s'agit que la prison ne soit plus l'élément central de la peine, cela va dans le bon sens. Développer l'alternative à la prison surtout pour les courtes peines est un bon moyen de lutter contre la surpopulation et de donner un sens à la peine.

Mais on annonce aussi la création de places de prisons, même si c'est moins que prévu. Une partie a été budgétisée en 2018. Or selon nous, le fameux « en même temps » ne fonctionne pas ici. L'expérience montre que plus on augmente le nombre de places, plus on incarcère. Parallèlement, en 2018, les budgets pour les services d'insertion et de probation ont diminué. L'alternative à la prison coûte moins cher que la construction de prisons, mais elle a un coût.

Le Conseil de l'Europe recommande que chaque conseiller de probation suive au maximum 40 personnes. À l'heure actuelle la moyenne est de 100 à 120. Il faudrait créer 3 000 postes pour atteindre les

préconisations de l'Europe. Il faudra donc voir si les budgets suivent. Sinon ce sera de l'enfumage.

Plusieurs gouvernements ont déjà annoncé vouloir abandonner le tout carcéral..

Et on a globalement continué à incarcérer plus ! Depuis 25 ans, les gouvernements mènent en réalité la même politique. Lors de la réforme Taubira, il y avait un véritable consensus pour sortir de ce cercle vicieux en érigeant la peine de probation comme peine de référence.

Mais la réforme s'est fracassée sur les dissensions entre Valls et Taubira et a accouché d'une coquille vide. Il y a globalement un manque de courage politique pour assumer face à l'opinion que le recours massif à l'incarcération ne fonctionne pas et pour sortir de cette idée qu'une peine doit être avant tout un châtiment. L'exemple de Badinter devrait inspirer les politiques : lorsqu'il a supprimé la peine de mort, l'opinion était contre lui. Aujourd'hui, la réforme est acceptée.



Amid Khallouf, coordinateur à l'Observatoire international des prisons. PHOTO DR

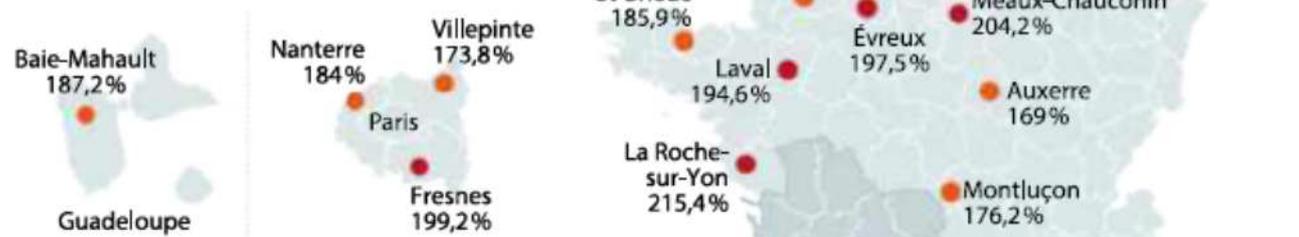
Où en est la surpopulation carcérale ?

Au 1^{er} février, il y avait 69 600 détenus et 1 570 personnes sur des matelas au sol. La vétusté des prisons reste aussi un problème majeur. Le simple maintien à niveau du parc carcéral existant coûterait 130 millions d'euros par an. Les crédits en 2018 étaient de 80 millions. . .

Recueilli par Y. St-S.

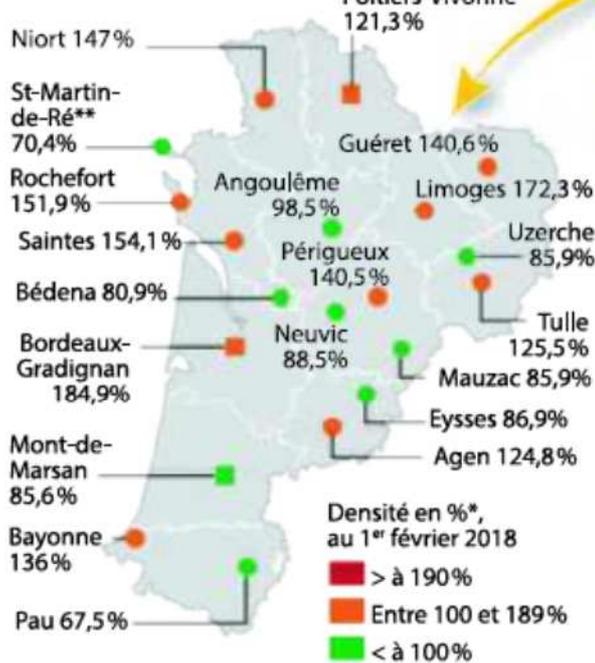
Les maisons d'arrêt les plus surpeuplées

Densité en %*, au 1^{er} février 2018



Les établissements en Nouvelle Aquitaine

- Maison d'arrêt
- Centre pénitencier (avec 1 quartier maison d'arrêt)
- Centre de détention



Les chiffres clés en France, au 1^{er} février 2018



*calculée à partir du nombre de personnes détenues et la capacité d'accueil opérationnelle de l'établissement pénitencier. **maison centrale. ***sous surveillance électronique ou en placement extérieur. Sources : ministère de la Justice, administration pénitencière.



ENTENDU À LA RADIO

Mesnier (LREM) défend la limitation à 80 km/h

Le député de Charente était, lundi, l'invité d'Yves Calvi sur RTL. Il a assuré que l'abaissement de la vitesse sur les routes secondaires « pouvait sauver 350 à 400 vies par an en France ». Thomas Mesnier a salué une mesure « efficace et courageuse ».



PHOTO QUENTIN SALINIER / ARCHIVES « SUD-OUEST »

Santé, un panel de mesures

CHARENTE L'ARS a présenté hier des « solutions » à la maison de santé de Ruelle pour garantir l'accès aux soins

HÉLÈNE RIETSCH
h.rietsch@sudouest.fr

« C'est pas un énième plan de sauvetage de la médecine libérale », a assuré hier Atika Uhel, directrice de la délégation de la Charente de l'Agence régionale (ARS) de santé Nouvelle-Aquitaine. Elle avait choisi à dessein de s'entourer de professionnels charentais de la santé dans la symbolique maison de santé pluridisciplinaire du Val de Touvre à Ruelle-sur-Touvre, une des premières à avoir été lancées en France en 2010 et qui réunit aujourd'hui 36 professionnels, dont des internes en médecins stagiaires, qui suivent ici stages et formations. On vient non seulement consulter mais aussi assister à des cafés préventions ou encore suivre des ateliers d'alimentation.

Objectif pour l'ARS, expliquer comment en Charente va se décliner le plan du ministère de la Santé, lancé pour garantir un meilleur accès aux soins. Et toutes ses « solutions » qui ont commencé à être expérimentées. Pas d'angélisme sur le constat. Avec



Le professeur de médecine Jacques Gomez a présenté hier la maison de santé de Ruelle, « moteur au niveau national ». H.R.

300 généralistes, la Charente figure en dessous de la moyenne nationale et régionale en termes de densité médicale. Des difficultés qui ne concernent pas que les territoires ruraux. « En 2017, il n'y a eu aucune installation de médecins à Angoulême et Cognac pour huit dans le département », a déclaré Atika Uhel. Parmi les raisons invoquées, il y a les facteurs de tension liée à la hausse des maladies chroniques, et de nouvelles générations de professionnels de santé qui aspirent à concilier vie privée et professionnelle. C'est « un panel de mesures » qui repose essentiellement sur une « meilleure organisation des pro-

fessions de santé », et sur deux grands axes en particulier : le renforcement de l'offre de soin et « la révolution numérique » (dossier médical partagé à partir de septembre, téléconsultations et télé-expertises).

Nouveau zonage en cours

Même si le plan ne s'appuie pas que sur « la logique » d'installations de médecins, il passe par une présence médicale renforcée. Comment ? Grâce à une nouvelle carte des zones de tension en cours de réalisation. Elle va bénéficier à la Charente, assure l'ARS. Soyaux, Châteauneuf, Chabanais et La Rochefoucauld vont s'ajouter à Bar-

À SAVOIR

20 MAISONS DE SANTÉ pluriprofessionnelles (MSP) sont ouvertes en Charente et 7 sont en projet.

TÉLÉMÉDECINE 3 projets en dermatologie, AVC et dialyse.

MAISON DE SANTÉ UNIVERSITAIRE.

La MSP de Ruelle a monté un dossier pour devenir Maison de santé universitaire avec l'ambition de donner envie à de jeunes médecins de venir en Charente.

bezieux et Montbron. Là, les médecins bénéficient d'aides à l'installation ou encore d'aides à l'accueil de stagiaires pour ne citer qu'elles. Le déploiement de consultations avancées spécialisées fait partie aussi des mesures enclenchées, avec le recours possible à des spécialistes hors département.

Le plan mise aussi sur les transferts de tâches, du médecin au pharmacien, infirmier, kiné, etc. La vaccination de la grippe a été expérimentée par des pharmaciens charentais, le dossier est en cours d'évaluation. À Ruelle, les médecins ont expérimenté aussi avec succès le partage des tests de diagnostic rapide de l'angine, remis aux pharmaciens et qui permettent de savoir si l'angine est bactérienne ou virale.

Enfin, on notera la création annoncée d'un guichet unique d'information et d'orientation pour l'exercice des professionnels de santé d'ici septembre.

Le Grand-Cognac peine à réunir 70 000 habitants

DÉMOGRAPHIE Avec une population légale de 69 833 habitants au 1^{er} janvier 2018, l'agglomération n'est ni dynamique ni moribonde. Qui perd ? Qui gagne ? Le point

O. SARAZIN ET F. SALLET
cognac@sudouest.fr

La France (hors Mayotte) compte 66 190 280 habitants ; le département de la Charente, 353 613 ; la ville d'Angoulême, 42 081 ; celle de Cognac, 18 654. Ces chiffres (parmi tant d'autres) ont été dévoilés fin décembre par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Ce sont ceux des populations dites légales, arrêtés au 1^{er} janvier 2015. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et font référence dans de nombreuses dispositions administratives et réglementaires. Dans la région de Cognac, ils pointent une démographie ni dynamique ni moribonde. Le point.

1 Avant la fusion, la CdC déclinait déjà

Avant que le Grand-Cognac ne devienne le Très Grand-Cognac début 2017, la Communauté de communes présentait une démographie déclinante. Elle se vidait à un taux moyen de 0,42 % chaque année. En Poitou-Charentes, il n'y avait guère que dans le Pays d'Aigre et le Pays châtelleraudais (Vienne) que les chiffres viraient plus au rouge. Ce constat, froid et objectif, plaidait pour un rapprochement avec les communautés voisines : Jarnac et le Jarnacais ; Châteauneuf et sa région ; Rouillac et le Rouillacais ; et Segonzac et la Grande Champagne. Le Rouillacais a décliné l'union mais c'est une autre histoire.

2 Après la fusion, l'Agglo manque de vigueur

Le Grand-Cognac nouvelle formule visait la barre symbolique des 70 000. Avec une population légale



de 69 833 habitants, il ne la passe pas. Le territoire n'a guère progressé, gagnant 2 642 habitants (+ 4 %) sur le long terme, depuis 1968. Dans le même temps, la population française a crû de 29 %, celle du département de la Charente de 7 %.

3 Court terme : qui gagne, qui perd depuis 2010 ?

Intéressons-nous à la période récente 2010-2015. Les communes les plus dynamiques sont : Les Métairies (+33%), Julienne (+28%), Bourg-Charente (+2,1%), Merpins (+1,9%) et Saint-Simeux (+1,8%). Les plus déclinantes : Saint-Fort-sur-le-Né (-2,2%), Javrezac (-1,3%), Vibrac, Saint-Preuil et Saint-Brice (toutes à

-1,2 %). On notera que Châteaubernard (3 625 habitants, -1,1 %) a été citée par l'Insee parmi les communes charentaises importantes les plus en baisse, au même titre que Soyaux.

4 Long terme : Cognac perd 15 % de sa population

Si entre 2010 et 2015, Cognac se maintient plus ou moins (-0,2%), la dynamique à long terme demeure négative. La ville centre a perdu 3 408 habitants depuis 1968, soit environ 15 % de sa population, au profit de sa première couronne (sauf Châteaubernard). L'absence de réserves foncières et de terrains à bâtir rend difficile une inversion de la courbe.

5 La Grande-Champagne s'est dépeuplée

La carte que nous publions ci-contre montre que, depuis 1968, Cognac mais aussi Javrezac, Jarnac, Segonzac et surtout tout le secteur de la Grande-Champagne ont décliné. Seule la périphérie de Cognac a prospéré. Les communes ici gagnantes s'appellent Louzac, Les Métairies, Julienne, Gimeux et Ars. À la hausse également : le secteur de Hiersac et Moulidars, attiré par Angoulême. Reste que la carte des densités (plus de 200 habitants au kilomètre carré) ne met en avant que trois pôles : Cognac (avec Châteaubernard et Boutiers-Saint-Trojan), Jarnac et Châteauneuf.

Un territoire avant tout viticole



Les vignes du Cognaçais sous la neige, mercredi dernier. A. LACAUD

Les derniers chiffres de l'Insee méritent d'être croisés par une autre étude, bigrement intéressante : « Données territoriales du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) de la Communauté d'agglomération du Grand-Cognac ». Ce document de 18 pages a été publié en décembre 2017 par l'Agreste, le service gouvernemental de la statistique agricole. Cette étude vient confirmer ce que l'on devinait sans vraiment en mesurer toute l'importance : ici, la viticulture pèse lourd, très lourd !

Plus de la moitié de la surface

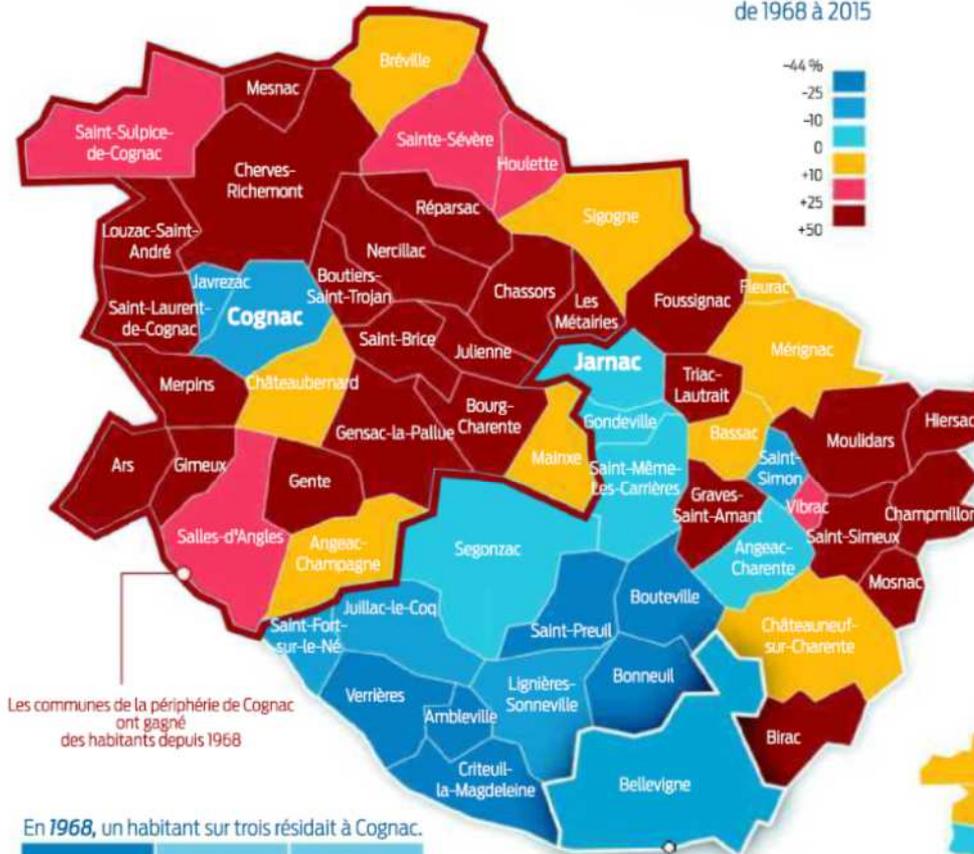
Quelques chiffres : avec 52 000 hectares, l'activité agricole investit près des trois quarts de l'es-

pace de Grand-Cognac. Le vignoble représente plus de la moitié de la surface agricole utilisée, les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) un tiers, le reste étant dédié aux prairies et fourrages. La vigne, c'est le quotidien de 1 100 exploitants sur 26 900 ha, et les deux tiers de la récolte départementale !

« La quasi-totalité de cette dernière est vinifiée en chai particulier et destinée à la production d'eau-de-vie. Venant le plus souvent en complément du vignoble sur l'exploitation, les céréales, oléagineux et protéagineux couvrent, en 2015, près de 15 000 hectares et sont présents dans neuf exploitations sur dix », détaille l'Agreste.

Ce qui a changé dans le Cognacais depuis 1968

Évolution de la population de 1968 à 2015

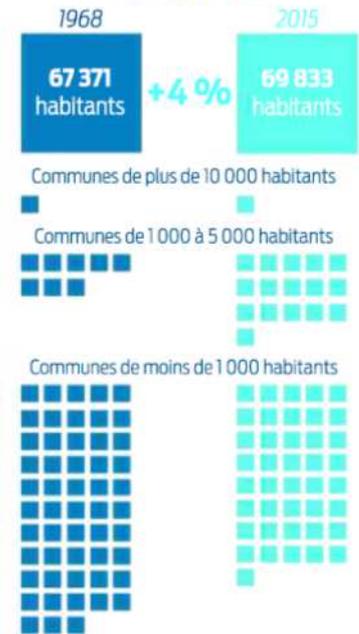


Les communes de la périphérie de Cognac ont gagné des habitants depuis 1968

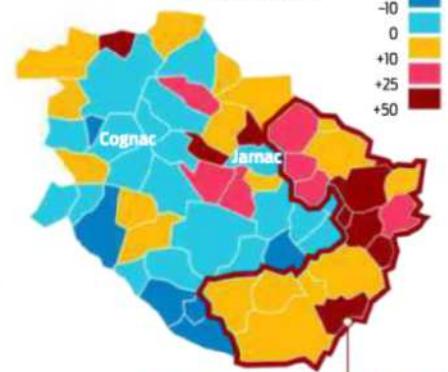
En 1968, un habitant sur trois résidait à Cognac.
En 2015, ce n'est plus qu'un habitant sur quatre

Érville, Malaville, Nonville, Touzac et Viville ont fusionné en 2017 pour donner naissance à Bellevigne.

Depuis 50 ans, le poids des petites communes s'est réduit



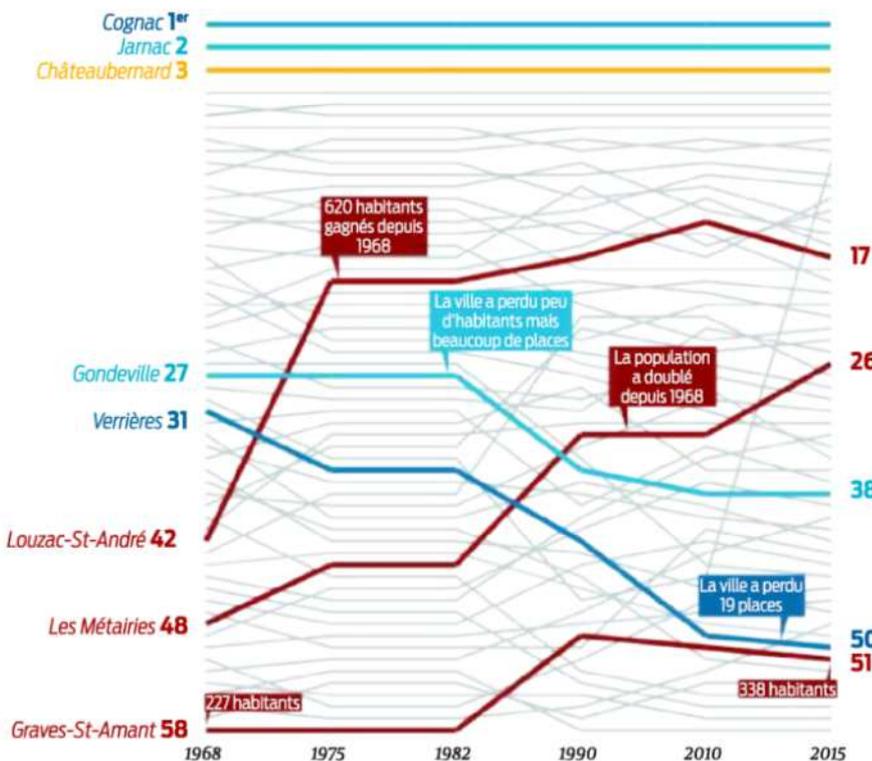
Évolution de la population de 1990 à 2015



Depuis 1990, la croissance est plus forte pour les communes tournées vers Angoulême

Un trio de tête inchangé depuis 1968

Classement des communes du Grand Cognac par ordre décroissant de population



Le saviez-vous?

Cognac a perdu **3 408 habitants** entre 1968 et 2015, soit **15 %** de sa population.
 Ambleville a perdu **146 habitants** entre 1968 et 2015, soit **44 %** de sa population, c'est la plus forte baisse.
 Louzac Saint-André a gagné **620 habitants** entre 1968 et 2015, soit **+157 %!**

Le poids de Cognac

